ALiOS
Société de Commissariat aux Comptes
standard 05.58.56.56.00

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES LANDES POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Siège social : 90 – 102 allées Marines
40400 TARTAS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

2, Rue des Frênes - CS 90012 - 40101 DAX Cedex
S.A.R.L. au capital de 8000 € - Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale
rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine - Siret 507 440 998 00015

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES LANDES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe des comptes précise le traitement comptable des subventions d'exploitation et des contributions financières reçues finançant des missions ou des actions menées par l'association et pouvant être accomplies sur plusieurs exercices, ainsi que le traitement comptable des subventions et des contributions financières reçues pour financer des investissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la correcte application de ces méthodes et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 16 avril 2024

Pour la SARL ALIOS
Commissaire aux comptes
Représentée par

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

Mr William IGLESIAS
Commissaire aux Comptes associé

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	25 949,60	14 580,95	11 368,65	16 558,57
Autres	4 033,06	3 649,73	383,33	583,33
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	398 724,93	84 318,52	314 406,41	180 723,21
Constructions	955 667,84	321 795,41	633 872,43	660 907,75
Installations techn., matériel et outil. ind.	56 411,37	52 150,28	4 261,09	7 269,84
Autres	247 696,80	178 113,32	69 583,48	86 676,76
Immobilisations corporelles en cours	5 160,01		5 160,01	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	14 538,00		14 538,00	14 508,00
Prêts				
Autres	5 848,34		5 848,34	5 727,09
TOTAL (I)	**1 714 029,95**	**654 608,21**	**1 059 421,74**	**972 954,55**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	54 168,78		54 168,78	52 257,18
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	554 478,36		554 478,36	518 734,52
Valeurs mobilières de placement	578 013,65	882,38	577 131,27	275 890,65
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	385 146,52		385 146,52	626 517,89
Charges constatées d'avance	11 483,14		11 483,14	5 414,96
TOTAL (II)	**1 583 290,45**	**882,38**	**1 582 408,07**	**1 478 815,20**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**3 297 320,40**	**655 490,59**	**2 641 829,81**	**2 451 769,75**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 528 683,48	1 528 683,48
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	215 902,88	177 827,76
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	198 800,30	38 075,12
Situation nette (sous total)	*1 943 386,66*	*1 744 586,36*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	120 022,25	124 077,24
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**2 063 408,91**	**1 868 663,60**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	145 317,33	148 513,45
TOTAL (II)	**145 317,33**	**148 513,45**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	186 794,47	113 181,20
Emprunts et dettes financières diverses	700,00	700,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 459,78	94 625,56
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	82 214,08	93 997,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	136 935,24	132 088,83
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**433 103,57**	**434 592,70**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	**2 641 829,81**	**2 451 769,75**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frênes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	450 956,30	419 051,30
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	53 494,85	56 201,30
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	136 491,52	134 411,70
Dont parrainages	*1 500,00*	*1 500,00*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	234 524,87	211 519,22
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15,00	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	366 936,10	375 603,53
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 581,86	14 753,99
Utilisations des fonds dédiés	13 196,12	63 509,04
Autres produits	22 481,08	14 527,80
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 299 677,70**	**1 289 577,88**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	59 674,91	57 038,67
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	358 486,09	405 459,02
Aides financières	98 083,20	83 274,00
Impôts, taxes et versements assimilés	23 933,56	22 069,50
Salaires et traitements	388 059,87	367 302,04
Charges sociales	123 797,86	120 812,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 937,27	62 783,76
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	10 000,00	101 502,00
Autres charges	13 613,33	15 323,87
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 129 586,09**	**1 235 565,63**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**170 091,61**	**54 012,25**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 063,74	8 723,88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 240,62	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**13 304,36**	**8 723,88**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 123,00
Intérêts et charges assimilées	2 273,42	534,13
Différences négatives de change	5,81	0,01
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**2 279,23**	**2 657,14**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**11 025,13**	**6 066,74**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**181 116,74**	**60 078,99**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 205,89	7 456,69
Sur opérations en capital	16 054,99	8 554,99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**25 260,88**	**16 011,68**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	820,09	3 230,17
Sur opérations en capital	541,23	29 662,38
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**1 361,32**	**32 892,55**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**23 899,56**	**-16 880,87**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 216,00	5 123,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**1 338 242,94**	**1 314 313,44**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 139 442,64**	**1 276 238,32**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**198 800,30**	**38 075,12**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ECARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	O		
TRANSFERTS DE CHARGES	O		
COMMENTAIRES	O		

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

l'association a pour objet la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, le développement de la pêche amateur.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Pour la poursuite de ses objectifs la fédération est chargée :
- de participer à l'organisation et à la connaisance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisirs pêche.
- de concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département
- de mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité
- de susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligation statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaaires avec l'administration et de centraliser les informations.
- de participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment, participer à l'élaboration et l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole, conformément à l'article L.433-2 du code de l'environnement
- d'établir, si nécessaire un plan départemental de protection et de gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan
- de donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesures susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures compensatoires si nécessaire.
- de concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en oeuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles
- d'effectuer, sous réserves des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.
- de détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L.432-1 et L.435.5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.
- d'assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la ,cotisation statutaire fédérale et de la cotisation pêche et milieux aquatiques ainsi qu'auprès des AAPPMA et, le cas échéant, dans les conditions fixées par la règlementation, de l'ADAPAEF de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L.213-10-12 du code de l'environnement
- de reverser à l'agence de l'eau concernée la redevance pour protection du milieu aquatique et à la fédération nationale, la cotisation prévue à l'article L.434-5 du code de l'environnement selon l'échéancier défini par cette dernière
- dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la fédération nationale, de recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieux aquatiques, et de reverser la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation revenant aux AAPPMA
- d'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

Les moyens mis en oeuvre :

La fédération dispose des moyens suivants pour assurer la réalisation de son objet :
- d'immeuble à usage de bureaux au 102 allées marines 40400 TARTAS
- d'immeuble à usage locatif sise au 496 route du RANCEZ 40990 SAINT PAUL LES DAX
- d'immeuble à usage d'habitation situé au 2340 route de MONGAILLARD 40500 ST SEVER
- Un parc de matériel, bâteaux et de véhicules
- d'un effectif salarié de 12 personnes dont 1 apprenti en charges des services de garderie, services techniques et d'animations, de services administratifs.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 2 641 829,81 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 198 800,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

L'acquisition à PONTENX LES FORGES (40200) d'une parcelle de 2ha 63a.
- Acquisition actée chez le notaire moyennant le prix de deux mille six cents euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, le 17/01/2023.

L'acquisition à LABATUT (40300) Lieudit Glé Neuf, d'un ensemble de parcelles de diverses natures de 19ha 29a 66ca et l'aqcuisition à SAINT CRICQ DU GAVE (40300) lieudit Crouts du Seque et Ribère du Pont, d'un ensemble de parcelles de diverses natures de 05ha 81a 27ca.
- Acquisition actée chez le notaire le 15/11/2023 par l'obtention d'un prêt bancaire auprès de la BPACA de TARTAS pour 103500.00€ sur une durée totale de 60 mois au taux d'intérêt de 4.30%

L'acquisition à SAINT SEVER (40500) d'un ensemble de parcelles de diverses natures de 15ha 99a 66ca.
- Acquisition actée chez le notaire moyennant le prix de seize mille euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, le 15/11/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

SARL AUOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 10 à 20 ans
- Installations techniques	de 5 à 10 ans
- Matériels et outillages	de 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informa	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériels de transport	de 3 à 15 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frênes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels	4 729
Site web	8 750
Logiciel PV intelligent	15 504
Film ARPNA	1 000
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES	29 983

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	**29 983**		
CORPORELLES	Terrains	265 042		133 791
	Constructions — Sur sol propre	955 668		
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	56 411		
	Autres immos corporelles — Instal. géné., agencts & aménagts divers	22 172		
	Autres immos corporelles — Matériel de transport	240 569		1 410
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & info., mobilier	35 592		
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			5 160
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**1 575 454**		**140 361**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	14 508		30
	Prêts et autres immobilisations financières	5 727		121
	TOTAL IV	**20 235**		**151**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**1 625 672**		**140 512**

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. **TOTAL I**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL II**			**29 983**	
CORPORELLES	Terrains		107	398 725	
	Constructions — Sur sol propre			955 668	
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.			56 411	
	Autres immos corporelles — Instal. géné., agencts, aménagts d.			22 172	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		52 046	189 933	
	Autres immos corporelles — Mat.bureau, info., mob.			35 592	
	Autres immos corporelles — Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours			5 160	
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		**52 154**	**1 663 661**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			14 538	
	Prêts & autres immob. financières			5 848	
	TOTAL IV			**20 386**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**52 154**	**1 714 030**	

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		12 841	5 390		18 231
TOTAL		**12 841**	**5 390**		**18 231**
Terrains		84 319			84 319
Constructions	Sur sol propre	294 760	27 035		321 795
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		49 142	3 009		52 150
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	20 654	312		20 966
	Matériel de transport	161 797	16 288	52 046	126 039
	Mat. bureau et informatique, mob.	29 205	1 903		31 108
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		**639 877**	**48 547**	**52 046**	**636 378**
TOTAL GENERAL		**652 717**	**53 937**	**52 046**	**654 608**

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	**DOTATIONS**			**REPRISES**			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Constr. Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Immo. corpor. Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 848		5 848
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	800	800	
	Autres créances clients	53 369	53 369	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	862	862	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	550 175	550 175	
	Charges constatées d'avance	11 483	11 483	
	TOTAUX	**622 538**	**616 689**	**5 848**
Renvois (1)	Montant des - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
valeur mobiliere crca	53 000,00	52 117,62		882,38
TOTAL	**53 000,00**	**52 117,62**		**882,38**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	11 483
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**11 483**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	41 655
Autres créances	538 308
Disponibilités	
TOTAL	**579 964**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les subventions d'investissements sont comptabilisés au passif et elles sont rapportées au résultat au même rythme que l'amorissement des biens qu'elles financent.

Les contributions financières reçues de la FNPF pour financer des investissements sont comptabilisées en fonds dédiés et sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent.

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 528 683,48		1 528 683,48				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires							1 528 683,48
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Réserves pour projet de l'entité					38 075,12		215 902,88
Autres réserves	177 827,76		177 827,76				
Report à nouveau					38 075,12	38 075,12	
Excédent ou déficit de l'exercice	38 075,12		38 075,12		1 489 605,05	1 328 879,87	198 800,30
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	124 077,24		124 077,24				
Subventions d'investissement					78 672,33	82 727,32	120 022,25
TOTAUX	**1 868 663,60**		**1 868 663,60**		**1 644 427,62**	**1 449 682,31**	**2 063 408,91**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les subventions d'investissements sont comptabilisés au passif et elles sont rapportées au résultat au même rythme que l'amorissement des biens qu'elles financent.

Les contributions financières reçues de la FNPF pour financer des investissements sont comptabilisées en fonds dédiés et sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent.

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 528 683,48				1 528 683,48
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	177 827,76		38 075,12		215 902,88
Report à nouveau			38 075,12	38 075,12	
Excédent ou déficit de l'exercice	38 075,12		1 489 605,05	1 328 879,87	198 800,30
Subventions d'investissement	124 077,24		78 672,33	82 727,32	120 022,25
TOTAUX	**1 868 663,60**		**1 644 427,62**	**1 449 682,31**	**2 063 408,91**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitations et les contributions financières reçues sont comptabilisées en produit lors de l'exercice d'octroi mais elles sont le cas échéant constatées en fonds dédiés pour les montants de
subventions finançant des actions reportées sur l'exercice suivant.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
subvention d'exploitation							
TOTAL							

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frênes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FNPF INVEST	86 481,35		6 266,00			80 215,35	
FNPF A REPORTER	62 032,10	10 000,00	6 930,00			65 102,10	
TOTAL	148 513,45	10 000,00	13 196,00			145 317,45	

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	3 448	3 448		
	à plus d' 1 an à l'origine	183 346	27 864	118 292	37 190
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		700	700		
Fournisseurs & comptes rattachés		26 460	26 460		
Personnel & comptes rattachés		20 801	20 801		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		48 535	48 535		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	6 635	6 635		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	6 243	6 243		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		133 967	133 967		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**430 135**	**274 653**	**118 292**	**37 190**
Renvois (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	103 500			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 137			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	382
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 403
Dettes fiscales et sociales	29 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 234
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**53 161**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 22 622,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI-PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement **TOTAL (1)**						
	AUTRES	**DIRIGEANTS**	**PROVISIONS**			**MONTANT**
Engagements en matière de pensions	22 622					**22 622**
TOTAL	**22 622**					**22 622**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES	Montants
Organes d'administration	12 319
Organes de direction	
Organes de surveillance	

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	**12,00**	**12,00**
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	8,00
Ouvriers		
Apprentis	1,00	2,00

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frênes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CB AMENDE LESPES CB AMENDE LESPES	90	
060223 CB****3520 - WEB AMENDE 060223 CB****3520 -	45	
060223 CB****3520 - WEB AMENDE 060223 CB****3520 -	45	
270723 CB****3520 - WEB AMENDE 270723 CB****3520 -	45	
REGUL SUBV 22A400796	500	
SUBV 21A400988 SOLDEE	95	
CF2E - SINISTRE JOA CF2E - PLOMBERIE JOA	491	
Ecart de règlement DUPIN SUITE JUGT	50	
AFF RIVIERE BERNARD AFF RIVIERE BERNARD ART 7		20
SUBV 21A400660 REGUL		1 329
EVI MUTUALITE SOCIALE AG - DI0		1 030
EVI MUTUALITE SOCIALE AG - DI0		2 585
REGUL AEAG BARTHES 2022		77
EXT FRAIS CDP MENSUALISE		1 716
REGUL PROG 2022 AEAG		2 449
MATADJAC - CESSION MIDLUM MATADJAC - CESSIO		12 000
QP SUBV INVEST 2023 2023 POUR LE CPTE 131000		4 055
TOTAL	**1 361**	**25 261**

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

FLP - FEDERATION DES LANDES POUR LA PECHE

TRANSFERTS DE CHARGES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
ALUJPC 01/2022 ALUJPC 01/2022	50		
OFB 1T2023 OFB 1T2023	510		
ALUJPC 02/2023 ALUJPC 02/2023	50		
ALUJPC LOYER 03/2023 ALUJPC LOYER 03/2023	50		
ALU JPC 04/2023 ALU JPC 04/2023	50		
OFB 2T2023 OFB 2T2023	510		
REPRISE VINS AG NON CONSOMME REPRISE VINS AG NON C	201		
ALU JPC 05/2023 ALU JPC 05/2023	50		
ALUJPC 06/2023 ALUJPC 06/2023	50		
ALU JPC 07/2023 ALU JPC 07/2023	50		
OFB 3T2023 OFB 3T2023	510		
ALUJPC 08/2023 ALUJPC 08/2023	50		
ALUJPC 09/2023 ALUJPC 09/2023	50		
AV PARTIEL F230174 AV PARTIEL F230174	-60		
REFAC JULIETTE 01/07 REFAC JULIETTE 01/07	120		
ALUJPC LOYER 10 ALUJPC LOYER 10	50		
OFB LOYER 4T2023 OFB LOYER 4T2023	510		
ALUJPC 11/2023 ALUJPC 11/2023	50		
ALU JPC 01 AU 15/12/2023 ALU JPC 01 AU 15/12/2023	50		
SMGMN ORX 2023 SMGMN ORX 2023	13 393		
OFB CHARGES 2023 OFB CHARGES 2023	911		
FAE ALUJPC CHARGES 2023 FAE ALUJPC CHARGES 2023	502		
AAE ALU JPC SORTIE 15/12/23 AAE ALU JPC SORTIE 15/12/23	-1 234		
OD DE PAIE 01/2023 OD DE PAIE 01/2023	130		
OD DE PAIE 02/2023 OD DE PAIE 02/2023	130		
OD DE PAIE 03/2023 OD DE PAIE 03/2023	130		
OCAPIAT F15 2022 OCAPIAT F15 2022	184		
OCAPIAT F14 2022 OCAPIAT F14 2022	169		
OD DE PAIE 04/2023 OD DE PAIE 04/2023	130		
OD DE PAIE 05/2023 OD DE PAIE 05/2023	130		
OD DE PAIE 06/2023 OD DE PAIE 06/2023	130		
OCAPIAT F16 AIDE TUTORIALE OCAPIAT F16 AIDE TUTORI	1 656		
OD DE PAIE 07/2023 OD DE PAIE 07/2023	130		
OD DE PAIE 08/2023 OD DE PAIE 08/2023	130		
OCAPIAT / CECA OCAPIAT F17 - CECA	1 541		
OD DE PAIE 09/2023 OD DE PAIE 09/2023	130		
OD PAIE 10/2023 OD PAIE 10/2023	130		
OD DE PAIE 11/2023 OD DE PAIE 11/2023	130		
OD DE PAIE 12/2023 OD DE PAIE 12/2023	130		

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frênes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39

TRANSFERTS DE CHARGES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TOTAL	**21 582**		

SARL ALIOS
Société de Commissariat aux comptes
2 rue des Frènes - 40100 DAX
Standard 05 58 56 56 00
Télécopie 05 58 74 16 39